



*Pour diffusion immédiate*

**La Société d'habitation et de développement de Montréal  
procède à la vente d'actifs immobiliers**

**Montréal, le mardi 4 décembre 2007** – Conformément à son objectif d'autofinancement prévu à son plan stratégique 2008-2010, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) cède 14 immeubles acquis en vertu du programme d'acquisition de logements locatifs (PALL) aux organismes à but non lucratif (OBNL) et aux coopératives qui les gèrent actuellement, à une valeur qui reflète leur capacité de payer ainsi que les revenus générés par les immeubles cédés.

« Dans son volet gestion immobilière, la SHDM travaille en étroite collaboration avec les coopératives et les OBNL d'habitation pour rendre disponibles des logements à prix abordable. Nous sommes donc très satisfaits des ententes que nous avons conclues avec eux et qui leur permettront de continuer leur excellent travail tout en assurant leur viabilité financière », a déclaré Jean Lamarre, président du conseil d'administration de la SHDM.

La SHDM joue un rôle unique sur le territoire de l'île de Montréal en matière de revitalisation des quartiers ainsi que de soutien technique et administratif offert aux OBNL et aux coopératives œuvrant dans le secteur du logement social. « Nous attendions cette décision de la SHDM depuis longtemps et nous sommes satisfaits de la qualité des propositions qu'elle a présentées aux coopératives d'habitation. Ces dernières pourront dorénavant assumer pleinement leur mandat auprès de leurs membres et, ce faisant, elles pourront compter sur la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) pour les aider dans chacune des étapes menant à la réalisation de ce nouveau défi », a mentionné M. André Noël, directeur général de la FÉCHIMM.

Par ailleurs, la SHDM a également convenu de céder deux immeubles à des intérêts privés. « Ces immeubles ont déjà été offerts aux OBNL et aux coopératives. Toutefois, les offres d'achat reçues étaient largement en deçà de leur valeur marchande. Du reste, ces immeubles disposent de systèmes mécaniques complexes et les coûts engendrés par leur entretien sont significatifs. Il n'aurait donc pas été à l'avantage des OBNL ou des coopératives d'acquérir ces immeubles. Après discussions, il a donc été décidé d'aller de l'avant avec un appel sur invitation auprès de sept firmes pour procéder à leur vente sur le marché privé » a expliqué M. Lamarre.

« La SHDM avait pris l'engagement de prioriser et de favoriser les groupes d'habitation communautaire lors de la cession de ses actifs. Nous saluons cet effort qui a permis de sauvegarder la vocation communautaire des immeubles cédés », a fait valoir M<sup>me</sup> Claudine Laurin, directrice générale de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM).

« Cette cession d'actifs permettra à la SHDM d'assurer la pérennité de son parc immobilier et, en plus, elle s'assurera que les immeubles demeureront dans le giron du logement abordable et sous la gestion d'organismes communautaires d'habitation. Ainsi, tant la SHDM que les OBNL et les coopératives ressortent gagnants de cette démarche qui permettra de continuer à offrir du logement abordable sur le territoire de Montréal » a conclu M. Lamarre.

La SHDM est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer au développement du territoire par la réalisation d'interventions immobilières structurantes et entraînant en visant une autonomie financière. Elle est le bras immobilier de la Ville de Montréal et un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de ses politiques et dans l'atteinte de ses objectifs.

- 30 -

Source : Carl Bond  
Directeur, gestion immobilière  
SHDM  
514 380-7436

Renseignements : Stéphanie Gareau  
Conseillère principale  
Octane  
514 286-6033